

Au niveau national : Une aide pour tous les stagiaires

Une aide est accordée par la CNAF pour tous les stagiaires (sans distinction de ressources, de régime d'appartenance ou d'âge)

Un formulaire est téléchargeable sur le site de la CAF [ICI](#) Attention, le formulaire est différent pour les stagiaires des côtes d'Armor [ICI](#)

Cette aide, versée à l'issue de la formation s'élève de 91,67€ à 106€ selon la thématique d'approfondissement choisie.

Le formulaire est distribué, rempli et expliqué lors de nos sessions de formation générale

EN ILLE-ET-VILAINE :

La **CAF 35**, la **MSA**, le **Conseil Général** et la **DDCSPP** ont décidé de mettre en place un fond commun d'aide à la formation BAFA afin de simplifier les démarches. Un dossier unique de demande de bourse est donc à demander auprès de la CAF 35, même si vous êtes allocataire MSA.

AIDE DE LA CAF - Pour les stagiaires relevant du régime général : (Dossier à renvoyer à la CAF) - Aide à la formation générale ou à l'approfondissement -

Conditions d'attribution :

- avoir 16 minimum le jour de la demande
- être allocataire CAF 35 ou/et résider en Ille-et-Vilaine
- avoir un Quotient familial inférieur à 750€ pour les allocataires
- Ne pas avoir de revenus dépassant 600€ pour les non allocataires.
- Les bénéficiaires RSA jeunes ou Garantie jeunes peuvent bénéficier de l'aide

L'aide est à solliciter au plus tard dans les 2 mois qui suivent la fin du stage.

Montant maximum : 70% du coût de la session

CONTACT :

CAF 35 - Service des aides financières individuelles
Cours des alliés
35000 RENNES
0810253510

AIDE DE LA MSA -Pour les stagiaires relevant du régime agricole : (Dossier à renvoyer à la MSA des portes de Bretagne) - Aide à la formation générale ou à l'approfondissement

Conditions d'attribution :

- Jeunes de moins de 25 ans bénéficiaires de prestations familiales ou dont les parents sont ou ont été bénéficiaires de prestations familiales.
- Avoir un quotient familial inférieur à 1100€

Montant : 520€ maximum pour le base et 320€ maximum pour un approfondissement

CONTACT :

MSA des portes de Bretagne
Service action sociale
La porte de Ker Lann - Rue Charles Coudé
Bruz - 35027 Rennes CEDEX 9
02 99 01 80 80

DANS LE MORBIHAN

AIDE DE LA CAF - Pour les stagiaires relevant du régime général - Aide à la formation générale ou à l'approfondissement

Conditions d'attribution :

- jeunes de moins de 25 ans
- être allocataire CAF ou enfant d'allocataire percevant une prestation pour familiale pour enfant à charge et résidant dans le 56
- Sans condition de ressources

L'aide est à solliciter dans les 3 mois qui suivent la fin de votre cursus BAFA (même imprimé que celui de la CNAF)

Montant : 286€ maximum (**cet aide englobe l'aide nationale de la CNAF**)

CONTACT :

CAF du Morbihan
70, rue St Anne - BP 322
56018 Vannes CEDEX
0810255610

AIDE DE LA MSA -Pour les stagiaires relevant du régime agricole- Aide à la formation générale ou à l'approfondissement

Conditions d'attribution :

- Jeunes de moins de 25 ans bénéficiaires de prestations familiales ou dont les parents sont ou ont été bénéficiaires de prestations familiales.
- Avoir un quotient familial inférieur à 1100€

Montant : 520€ maximum pour le base et 320€ maximum pour un approfondissement

CONTACT :

MSA 56
Service Action sociale
10, rue Général Borgnis Desbordes - BP 30326
56026 Vannes CEDEX
02 97 46 52 52

AIDE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL - du Morbihan (aide à la formation générale)

Conditions :

- être Morbihannais
- Avoir entre 17 et 25 ans inclus
- Avoir un quotient familial inférieur à 750€

Montant : Aide forfaitaire de 100€

CONTACT :

Direction générale de l'éducation et de la culture
Direction de l'éducation, du sport et de la jeunesse
Hôtel du départemental2, rue de Saint-Tropez - CS 82400
56009 Vannes Cedex
02 97 54 59 46

DANS LES CÔTES D'ARMOR

AIDE DE LA CAF - Pour les stagiaires relevant du régime général- Aide à la formation générale et à l'approfondissement

Conditions d'attribution:

- Parents allocataires , jeunes à charge ou allocataires bénéficiant d'une prestation légale (RSA, APL...)
- Quotient familial inférieur à 850€

L'aide est à solliciter dans les 3 mois qui suivent la fin de votre cursus BAFA

Montant : 100€ pour la formation générale 200€ pour l'approfondissement (ou 250€ si l'approfondissement est axé sur les enfants en situation de handicap)

Un formulaire unique CNAF + CAF est à renvoyé à l'issue de la formation.

CONTACT :

CAF des côtes d'armor
Service AFI (Aides financières individuelles)
CS 10000
22096 St Briec CEDEX 9
0810 25 22 10

AIDE DE LA MSA -Pour les stagiaires relevant du régime agricole - Aide à la formation

Conditions d'attribution :

- Avoir moins de 25 ans au 1er janvier de l'année de la demande
- Enfant d'allocataire de prestations familiales MSA ou d'assurance maladie MSA depuis au moins 6 mois
- Quotient familial en dessous de 850€

La demande doit être formulée au plus tard 6 mois après l'obtention du diplôme

Montant : 100€ après l'obtention du diplôme

CONTACT :
MSA 22
12, rue Paimpont
22025 St Briec CEDEX 1
02 99 85 79 79

Le Pass'engagement - Du conseil départemental des Côtes d'Armor

Ce dispositif permet d'obtenir le financement d'un projet personnel (dont la BAFA) en échange d'un engagement citoyen (2 à 3h semaine sur une année scolaire)

Montant : Jusqu'à 1200€

CONTACT : <http://cotesdarmor.fr/citoyenneté> / La jeunesse

DANS LE FINISTERE

Pas d'aide de la CAF 29

AIDE DE LA MSA -Pour les stagiaires relevant du régime agricole - Aide à la formation

Conditions d'attribution :

- Avoir moins de 25 ans au 1er janvier de l'année de la demande
- Enfant d'allocataire de prestations familiales MSA ou d'assurance maladie MSA depuis au moins 6 mois
- Quotient familial en dessous de 850€

La demande doit être formulée au plus tard 6 mois après l'obtention du diplôme

Montant : 100€ après l'obtention du diplôme

CONTACT :
MSA 29
3, rue Hervé de Guébriant
29412 Landerneau CEDEX
02 98 85 79 79

AIDE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL - du Finistère (aide à la session d'approfondissement ou de qualification)

Conditions d'attribution :

- Lycéens ou étudiants boursier / Demandeurs d'emploi / Enfants de parents non imposables

Montant : 200€ , attribués par la DDCS 29 (direction de la culture, des sports et de la jeunesse du Finistère)

CONTACT :

Conseil départemental du Finistère
Direction de la culture, des sports et de la jeunesse
32 boulevard Dupleix - CS 29029
29196 Quimper CEDEX

Les autres aides possibles

- La **Mission locale** pour les jeunes demandeurs d'emploi
- Le **comité des Œuvres sociales** si vous ou vos parents sont employés municipaux ou territoriaux
- Les **C.E** (comités d'entreprise)
- Certaines **mairies ou communautés de communes** peuvent également proposer des aides
- Enfin **certains organisateurs** financent également tout ou partie de la formation BAFA de leurs animateurs.